

des mesures propres à se garantir contre la fraude que l'on pourrait chercher à faire, en abusant des stipulations qui sont dictées dans l'intérêt général du commerce et de l'industrie des deux pays, nous avons établi, comme règle à suivre, ce qui est dit ci-après :

1° Les bateliers-patrons ou conducteurs de bateaux chargés de marchandises de transit, devront être munis d'un manifeste contenant la désignation exacte des marchandises qui composent leur chargement. Ce manifeste sera visé par le receveur du bureau d'entrée et accompagnera les marchandises, pour telle fin que de droit, pendant le trajet du pays qu'elles auront à faire.

Ces manifestes seront établis conformément au modèle annexé à la convention de Mayence du 31 mars 1831 ; mais pendant les deux mois qui suivront la date de la présente ils pourront être remplacés par de simples déclarations faites autant que possible sur le pied des dispositions de l'art. 120 de la loi générale du 26 août 1822, *Journal Officiel*, n° 38, sur la perception des droits d'entrée, de sortie, de transit et des accises.

Il est entendu que ces transits, après que ces formalités auront été remplies, ne seront sujets à aucune visite quelconque.

La déclaration ou le manifeste destiné à accompagner la marchandise pendant la traversée du pays, sera remis, au dernier bureau, aux employés du service actif, qui, après avoir convoyé le chargement jusqu'à l'extrême frontière, viseront ce document pour décharge et le déposeront entre les mains du receveur ;

2° Les navires, bateaux et embarcations devront présenter une construction telle que leurs écoutilles ou autres issues ou endroits servant de dépôt puissent être munis de plombs ou cachets.

Le coût de chaque plomb ou cachet, y compris la corde, est fixé à dix cents ou vingt et un centimes. Le nombre de ces plombs ou cachets sera toujours indiqué sur le manifeste qui sera produit au premier bureau et accompagnera le chargement ;

3° Il sera loisible aux administrations de chaque gouvernement, soit à cause de la nature du chargement, soit pour cause de manque d'écoutes, soit pour tout autre motif, de mettre durant la traversée du pays, à bord des bateaux ou embarcations, des gardiens, dont le nombre ne pourra excéder celui de deux, et qui sera toujours indiqué sur le document dont les bateliers seront porteurs. Mais ces gardiens ne pourront exiger de la part de ces bateliers ou conducteurs de bateaux aucune rétribution quelconque, sinon le feu et la lumière, indépendamment des aliments et de la boisson nécessaires à leur sustentation, et cela seulement pendant le temps qu'ils devront rester à bord ; la fourniture de ces aliments et boisson pourra être rachetée à raison de soixante cents, soit un franc vingt-sept centimes, par jour et par homme, si le batelier le préfère ; et s'il en fait la demande au receveur du bureau d'entrée. Il ne sera rien dû pour le retour desdits gardiens ;

4° Hors le cas de force majeure, qui devra être dûment constaté, les bateliers-patrons ou conducteurs de bateaux resteront responsables du bris ou de l'altération des plombs ou scellés qui seront apposés aux écoutilles ou autres endroits ci-dessus indiqués de leurs bateaux, et en ce cas ces bris ou altération donneront, à leur charge, ouverture aux pénalités établies par les lois du pays par lequel ils effectueront le transit ; mais ils seront déliés de toute responsabilité sous ce rapport, lorsqu'il sera constaté, dans lequel cas toute responsabilité de ce chef pèsera sur les gardiens qui leur auront été donnés ;

5° Les bateliers ou conducteurs de bateaux ne pourront alléger leurs bateaux ou rompre charge en route, sinon pour cause de force majeure et sous la surveillance des employés de l'administration, ou, à leur défaut, de deux membres de l'administration communale de l'endroit le plus prochain du lieu où l'allégement ou la rupture de charge, par force majeure, aurait eu lieu. Procès-verbal sera dressé de cette force majeure et, dans ce cas, si le bateau n'est pas convoyé, les employés du dernier bureau auront la faculté de s'assurer sommairement si le chargement est conforme à l'énoncé du manifeste. Si, à l'occasion de cette vérification, on trouvait un manquant dans les quantités de marchandises énoncées au manifeste, le batelier conducteur ou patron serait tenu d'acquitter les droits d'importation auxquels aurait donné lieu pareille quantité de la marchandise, si elle avait été déclarée à l'entrée. Hors les cas ci-

dessus mentionnés, toute marchandise provenant de rupture de charge ou d'allégement, ou débarquée de toute autre manière, en cours du trajet, sera regardée comme importée frauduleusement, et la saisie en sera constatée de la manière voulue par les lois du pays. Il parle de soi-même que s'il se trouve à bord des marchandises destinées à l'importation dans le pays à traverser, l'on devra suivre à leur égard ce qui est statué par les lois qui y sont en vigueur. En ce qui concerne le deuxième point ci-dessus rappelé, étant dans la nécessité d'en ajourner la discussion, attendu que nous nous trouvons dans le cas de devoir nous entourer de renseignements propres à en faciliter les délibérations, nous avons trouvé convenable, sans préjuger ce qui pourra être statué définitivement par la commission ad hoc sur la question relative au droit de navigation sur la Meuse, d'après le tarif de Mayence du 31 mars 1831, d'établir dans la présente, comme une chose étroitement liée avec le libre transit sur le Zuid-Willemsvaart, que le droit de cette navigation à partir d'Eysden, rive droite de la Meuse, jusqu'au bassin de Maestricht, ne devra être acquitté qu'en raison de cette distance par les navires qui descendent la Meuse pour entrer dans ce canal, sauf aux bateliers des navires, qui, après avoir ainsi achevé la navigation par ce canal et la rivière la Dièze, entreront dans la Meuse à Crèvecoeur, d'acquitter le droit de navigation pour la distance de ce dernier endroit jusqu'à Gorcum.

Et sera la présente, pour obtenir son entière exécution, soumise à l'approbation des hauts fonctionnaires desquels les contractants tiennent respectivement leurs mandats, pour être échangée ensuite dans la ville de Maestricht dans le terme de quinze jours à dater d'aujourd'hui.

Fait et arrêté la présente convention, qui a été formée en quadruple expédition, le jour, mois et an que dessus, à six heures du soir et avons signé.

Signé, VRYTHOFF, ECKERT, KUMMER, J.-W. CONRAD.

Les ratifications de la convention qui précède ont été échangées le 29 novembre 1839.

Voici un fait curieux : c'est la prise d'un négrier anglais par un croiseur portugais ! Le négrier vient d'être conduit à Loanda par le capteur la *Constituição*. On a trouvé à son bord de grandes provisions d'eau, des chaudrons semblables à ceux dont on se sert pour préparer la nourriture des esclaves, des planches, des menottes, en un mot tous les indices qui caractérisent la traite.

Le *Standard*, qui donne cette nouvelle, prétend qu'il y a là-dessous quelque malentendu ou quelque plaisanterie dont il ne peut se rendre compte. En attendant, le brick *Lady-Sale* (c'est le nom du négrier), devra subir les conséquences de la capture ; son commandant et son équipage seront mis en jugement, et l'on saura bientôt ce qu'il y a de sérieux dans cette philanthropie qui se montre si impitoyable pour les méfaits d'autrui !

L'impôt sur les marchandises de transit a été modifié à Brème, à l'égard des articles ci-après :

1° Le fer-blanc, le beurre, l'ébénisterie, le fromage, le papier, le salpêtre non raffiné et le sirop, qui ne paieront plus que la moitié de la position intégrale du tarif, savoir deux gros par quintal ; 2° la graine de lin, l'eau minérale, les plombs, les tablettes et crayons d'ardoise, les joujoux, le vitriol et le vin en tonneaux, qui ne paieront que le quart de la position intégrale du tarif, soit un gros par quintal.

La seconde soirée de quatuors qui aura lieu demain 23, dans un des salons du *Nieuwen Doelen*, promet non moins que la première de douces jouissances aux amateurs de la bonne musique. On y exécutera un quintette d'Onslow, un trio de Beethoven avec piano et un quartette de Mendelssohn.

Affaires d'Angleterre.

Des projets très divers sont attribués à sir Robert Peel. Les uns disent qu'il proposera l'abolition complète des *corn-laws*, purement et simplement ; d'autres, qu'il la comblera avec des compensations données aux intérêts agricoles ; d'autres, qu'il proposera un droit de 8 ou 10 shillings, diminuant de 2 shillings

d'année en année, pour arriver graduellement à l'extinction d'autres, qu'il supprimera en même temps et les droits qui régissent la propriété territoriale, et les charges qui la grèvent, remplacera le tout par une augmentation de l'impôt général sur tous les revenus, ressuscité par lui il y a quatre ans. Nous garderons bien de rechercher laquelle de ces combinaisons choisira le premier ministre anglais. Ce serait inutile dans les cas ; ce le serait surtout trois jours avant l'ouverture du parlement. On sait que sir Robert Peel, plus que tout autre homme politique de son pays et de son temps, aime à entourer ses décisions d'une extrême discrétion. Il n'est pas bien sûr que tous ses collègues eux-mêmes sachent exactement sa pensée ; et, dans tous les cas, le secret sera rigoureusement gardé jusqu'à la révélation générale.

Toutefois, les passions politiques n'attendent pas ce jour pour faire explosion. Il est assez curieux d'observer l'attitude que prennent en ce moment les deux grands partis qui pressent le ministre entre eux comme dans une sorte d'état. Un symptôme assez clair de ce qu'on attend de lui, c'est que les attaques plus violentes dont il est l'objet, ne viennent pas du parti libéral, mais bien du parti appelé *protectionist*. Depuis la dernière crise de cabinet, les partisans de la liberté commerciale restent dans une sorte d'expectative à l'égard de sir Robert Peel. Ils attendent à l'œuvre, éprouvant peut-être à son endroit un d'espoir que d'inquiétude. Mais, comme ils ne veulent d'aucune transaction, et que le ministre en voudra probablement une, un armistice devra bientôt avoir un terme. En attendant, les partisans des lois protectrices, qui se refusent aussi à de nouvelles concessions, engagé dans les *meetings* et dans les réunions agricoles une lutte à mort contre le premier ministre. Ils ont voulu susciter agitation contre agitation, et opposer les démonstrations des sociétés agricoles aux assauts redoublés de la Ligue.

L'issue d'une lutte, dit le *Journal des Débats*, où les forces sont si disproportionnées, ne saurait être douteuse. D'un côté une association populaire formidable par son organisation et ses ressources, guidée par des chefs audacieux et actifs, et secondée par la portion la plus éclairée et la plus intelligente de l'aristocratie ; de l'autre, une noblesse en quelque sorte provinciale, payée par la classe nombreuse et honorable sans doute, mais entreprenante, des gentilshommes de campagne, et suivie des fermiers qui se détachent d'elle de jour en jour. Peut-être que la Ligue ouvre une souscription de 6 millions et demi pour entrer en campagne, que Manchester a souscrit déjà pour 1 million 750,000 fr., Liverpool pour 350,000, le district occidental du Yorkshire pour 850,000, les *protectionists*, dans leurs *meetings*, perdent leur temps à accabler sir Robert Peel d'invectives. Un fils du duc de Richmond écrivait l'autre jour dans l'un de ces réunions des petits vers de sa façon contre le premier ministre, et à la fin de la séance on faisait un autodafé solennel avec le journal le *Times*.

Et cependant, ainsi que nous l'avons déjà dit, ce parti, à contre lui l'avenir, est encore très-fort dans le présent. Il a la majorité dans la législature actuelle ; il règne dans la chambre des lords ; et il balance, dans la chambre des communes, les forces réunies du parti de la réforme et des adhérents personnels des ministres. C'est pourquoi, entre les deux partis extrêmes, la position de sir Robert Peel sera, on ne peut le dire, la plus critique. Nous espérons encore qu'il sortira victorieux de cette épreuve ; mais il aura, il doit s'y attendre, un moment critique à passer. Il est douteux qu'il veuille proposer le rappel total et immédiat des *corn-laws*, et qu'il fasse purement et simplement ce que ferait M. Cobden. Une transaction est plus probable. Or, l'opposition ne voudra pas l'accepter, l'opposition est beaucoup plus forte aujourd'hui qu'elle ne l'a été en aucune occasion depuis cinq ans. Elle est unie, elle est compacte ; chaque jour elle se resserre par les déclarations publiques de ses chefs. Tout dépendra donc du degré d'appui qu'elle voudra donner à sir Robert Peel cette portion de son parti, et ne l'accepte que comme une nécessité. Que quelques-uns d'entre eux déterminent les mécontents passent du côté de l'opposition, et ils détermineront la majorité.

On dit que sir Robert Peel gagne peu de terrain de ce côté, que les tories refusent de le suivre plus loin dans la voie des concessions. Cette tactique pourrait faire du sort de sa propo-

Les deux Cavalieri ouvraient des yeux énormes, mais ils avaient le bon esprit de ne pas dire un mot.

— Tout cela est très-admirable, dit Château-Renaud ; cependant ce que j'admire le plus, je l'admire, c'est l'admirable promptitude avec laquelle vous êtes servi. N'est-il pas vrai, monsieur le comte, que vous n'avez acheté cette maison qu'il y a cinq ou six jours ?

— Ma foi, tout au plus, dit Monte-Christo.

— Eh bien ! je suis sûr qu'en huit jours elle a subi une transformation complète ; car, si je ne me trompe, elle avait une autre entrée que celle-ci, et la cour était pavée et vide, tandis qu'aujourd'hui la cour est un magnifique gazon bordé d'arbres qui paraissent avoir cent ans.

— Que voulez-vous, j'aime la verdure et l'ombre, dit Monte-Christo.

— En effet, dit madame de Villefort, autrefois on entrait par une porte donnant sur la route, et le jour de ma miraculeuse délivrance, c'est par la route, je me le rappelle, que vous m'avez fait entrer dans la maison.

— Oui, madame, dit Monte-Christo ; mais depuis j'ai préféré une entrée qui me permettait de voir le bois de Boulogne à travers ma grille.

— En quatre jours, dit Morrel, c'est un prodige !

— En effet, dit Château-Renaud, d'une vieille maison faire une maison neuve, c'est chose miraculeuse, car elle était fort vieille la maison, et même fort triste. Je me rappelle avoir été chargé par ma mère de la visiter, quand M. de Saint-Méran y a mis en vente, il y a deux ou trois ans.

— M. de Saint-Méran, dit madame de Villefort ; mais cette maison appartenait donc à M. de Saint-Méran avant que vous ne l'achetiez, monsieur le comte ?

— Il paraît que oui, répondit Monte-Christo.

— Comment il paraît ? Vous ne savez pas à qui vous avez acheté cette maison ?

— Ma foi, non, c'est mon intendant qui s'occupe de tous ces détails.

— Il est vrai qu'il y a au moins dix ans qu'elle n'avait été habitée, dit Château-Renaud, et c'était une grande tristesse que de la voir avec ses persiennes fermées, ses portes closes et ses herbes dans la cour. En vérité, si elle n'est point appartenue au beau-père d'un procureur du roi, on eût pu la prendre pour une de ces maisons maudites où quelque grand crime a été commis.

Villefort, qui jusque-là n'avait point touché aux trois ou quatre verres de vins extraordinaires placés devant lui, en prit un au hasard et le vida d'un seul trait.

Monte-Christo laissa s'écouler un instant ; puis, au milieu du silence qui avait suivi les paroles de Château-Renaud :

— C'est bizarre, dit-il, monsieur le baron, mais la même pensée m'est venue la première fois que j'y entrai ; et cette maison me parut si lugubre,

que jamais je ne l'eusse achetée si mon intendant n'eût fait la chose pour moi. Probablement que le drôle avait reçu quelque pourboire du tabelion.

— C'est probable, balbutia Villefort en essayant de sourire, mais croyez que je ne suis pour rien dans cette corruption. M. de Saint-Méran a voulu que cette maison, qui fait partie de la dot de sa petite-fille, fût vendue, parce qu'en restant trois ou quatre ans inhabitée encore, elle fût tombée en ruines.

Ce fut Morrel qui pâlit à son tour.

— Il y avait surtout, continua Monte-Christo, une chambre, ah ! mon Dieu ! bien simple en apparence, une chambre comme toutes les chambres, tendue de damas rouge, qui m'a paru, je ne sais pourquoi, dramatique au possible.

— Pourquoi cela ? demanda Debray, pourquoi dramatique ?

— Est-ce que l'on se rend compte des choses instinctives ? dit Monte-Christo ; est-ce qu'il n'y a pas des endroits où il semble qu'on respire naturellement la tristesse ? Pourquoi ? on n'en sait rien ; par un enchaînement de souvenirs, par un caprice de la pensée qui vous reporte à d'autres temps, à d'autres lieux qui n'ont peut-être aucun rapport avec les temps et les lieux où nous nous trouvons ; tant il y a que cette chambre me rappelait admirablement la chambre de la marquise de Ganges ou celle de Desdemona. Eh ! ma foi, tenez, puisque nous avons fini de dîner, il faut que je vous la montre, puis nous redescendrons prendre le café au jardin ; après le dîner, le spectacle.

Monte-Christo fit un signe pour interroger ses convives. Madame de Villefort se leva, Monte-Christo en fit autant, tout le monde imita leur exemple.

Villefort et madame Danglars demeurèrent un instant comme cloués à leur place, ils s'interrogeaient des yeux, froids, muets et glacés.

— Avez-vous entendu ? dit madame Danglars.

— Il faut y aller, répondit Villefort en se levant et en lui offrant le bras.

Tout le monde était déjà éparé dans la maison, poussé par la curiosité, car on pensait bien que la visite ne se bornerait pas à cette chambre, et qu'en même temps on parcourrait le reste de cette maison dont Monte-Christo avait fait un palais. Chacun s'élança donc par les portes ouvertes. Monte-Christo attendit les deux retardataires ; puis, quand ils furent passés à leur tour, il ferma la marche avec un sourire qui, s'ils eussent pu le comprendre, eût épouvanté les convives bien autrement que cette chambre dans laquelle on allait entrer.

On commença en effet par parcourir les appartements, les chambres meublées à l'orientale avec des divans et des coussins pour tout lit, des tapis et des armes pour tous meubles : les salons tapissés des plus beaux tableaux des vieux maîtres ; les boudoirs en étoffes de Chine, aux couleurs

capricieuses, aux dessins fantastiques, aux tissus merveilleux ; puis on arriva dans la fameuse chambre.

Elle n'avait rien de particulier, si ce n'est que, quoique le jour tombé elle n'était point éclairée, et qu'elle était demeurée dans sa vétusté, que toutes les autres chambres avaient revêtu une parure neuve.

Ces deux causes suffisaient en effet pour lui donner une teinte lugubre.

— Hou ! s'écria madame de Villefort, c'est effrayant en effet.

Madame Danglars essaya de balbutier quelques mots qu'on n'entendait pas.

Plusieurs observations se croisèrent, dont le résultat fut qu'en effet la chambre de madame rouge avait un aspect sinistre.

— N'est-ce pas ? dit Monte-Christo. Voyez donc comme ce lit est bizarrement placé, quelle ombre et quel sanglant tendu ; et ces deux portraits pastel que l'humidité a fait pâlir, ne semblent-ils pas dire avec leurs lèvres blêmes et leurs yeux effarés : J'ai vu ?

Villefort devint livide, madame Danglars tomba sur une chaise longue placée près de la cheminée.

— Oh ! dit madame de Villefort en souriant, avez-vous bien le cœur de vous asseoir sur cette chaise où peut-être le crime a été commis ?

Madame Danglars se leva vivement.

— Et puis, dit Monte-Christo, ce n'est pas le tout.

— Qu'y a-t-il donc encore ? demanda Debray, à quel motif de madame Danglars n'échappait point.

— Ah ! oui, qu'y a-t-il encore ? demanda Danglars, car jusqu'à présent j'avoue que je n'y vois pas grand chose, et vous, monsieur Cavalcanti ?

— Ah ! dit celui-ci, nous avons à l'aise la tour d'Ugolin, à Ferrare, le son du Tasc, et à Rimini la chambre de Francesca et de Paolo.

— Oui, mais vous n'avez pas ce petit escalier, dit Monte-Christo en ouvrant une porte perdue dans la tenture ; regardez-le-moi, et dites-vous en pensez.

— Quelle sinistre cambure d'escalier ! dit Château-Renaud en regardant à la mélancolie, mais certainement je vois cette maison tout en noir.

Quant à Morrel, depuis qu'il avait été question de la dot de Valentine, était demeuré triste et n'avait pas prononcé un mot.

— Vous figurez-vous, dit Monte-Christo, un Othello ou un abbé de gesquelconque, descendant pas à pas, par un nuit sombre et étroit escalier avec quelque lugubre fardeau qu'il a hâte de dérober à la vue des hommes, sinon au regard le Dieu ?

Madame Danglars s'évanouit à moitié au bras de Villefort, qui fut même obligé de s'adosser à la muraille.

— Ah ! mon Dieu, madame, s'écria Debray, qu'avez-vous donc ?

La pacification de la montagne et installer les nouveaux fonctionnaires. La nomination de Kiamil-Pacha et d'Emin-Pacha est une conséquence de la réponse faite par la Porte à la note collective des représentants des grandes puissances relativement à la question du Liban. Dans cette réponse, la Porte donne l'assurance qu'elle tiendra tous les engagements qu'elle a contractés et qu'elle s'efforcera de hâter la solution définitive de cette question, sans perdre de vue la douceur et l'impartialité. Ce double choix témoigne de la bonne volonté et des intentions loyales de la Porte et de l'influence qu'exerce déjà Reschid-Pacha dans son département. Kiamil-Pacha et Emin-Pacha sont tous deux partisans de la réforme. Le premier a déjà rempli avec distinction plusieurs postes; il a été ministre près la cour de Berlin, gouverneur de Bosnie et commandant de la forteresse de Belgrade pendant la révolution serbe. Emin-Pacha appartient au parti modéré et progressiste; il a reçu son éducation à Londres; il a été chargé de plusieurs missions importantes en Albanie pendant la dernière insurrection; et a siégé assez longtemps dans le conseil de l'instruction publique, où il a combattu énergiquement les tendances rétrogrades des ulémas.

La dernière note des représentants des grandes puissances, bien qu'elle se borne à insister sur l'accomplissement des promesses faites par la Porte, est rédigée en termes précis et énergiques; la fin surtout est significative et semblerait faire croire que la lontanimité des puissances pourrait bien être arrivée à son terme. Voici comment se termine cette note: « Si la Porte ne tient pas les engagements contractés antérieurement par elle vis-à-vis des puissances, celles-ci se verront forcées à la fin, en vertu des promesses qu'elles ont faites en 1840 aux habitants de la montagne, de prendre des mesures, qui ne seront pas compatibles avec l'indépendance de l'empire ottoman. »

Sur la représentation de la Porte le sultan a assigné sur le trésor à Emir-Béchir, ex-prince du Liban, un traitement supplémentaire de 10,000 piastres par mois. La Porte avait été informée qu'Emir-Beschir était prié du nécessaire et qu'il était lui et sa famille l'objet de durs traitements des autorités de Wiran Schehir, qui est, comme on sait, le lieu d'exil que lui a assigné l'ancienne administration. Le sultan a ordonné qu'il fût traité par les autorités avec tous les égards dus à son rang.

Nouvelles et faits divers.

M. Hecker a annoncé dans la séance du 17, de la seconde chambre de Bade, une émotion tendant à prier S. A. R. le grand-duc de présenter une loi portant: 1. qu'aucun ministre ou chef de ministère ne pourra remplir les fonctions de député de la seconde chambre; 2. que la non-éligibilité des employés locaux à la seconde chambre, laquelle est prononcée dans le § 87 de l'acte de constitution, sera étendue aux préposés des régences de provinces ou de cercles; 3. que la non-éligibilité susdite sera étendue aux juges de baillage, aux juges d'instruction, aux juges criminels de district, aux procureurs d'état et à leurs substitués; 4. que tout député qui, pendant la durée de ses fonctions à la diète, accepte une charge politique ou ecclésiastique, devra sortir de la seconde chambre; 5. de même, tout député qui revêt d'une charge politique ou ecclésiastique, et qui n'est pas revêtu d'un titre, rang ou salaire supérieur; 6. que tout député acceptant un ordre, et tous ceux à qui le gouvernement confère un titre qui n'oblige à aucune fonction.

On écrit de Berlin, 16 janvier au Journal de Francfort: Il est d'une vérité incontestable que nous vivons dans une époque non seulement de mouvement, mais d'exagération. L'on grossit et l'on outre tout; l'on fait d'une mouche un éléphant. Parmi les nouvelles que l'on se plaît à exagérer, il faut placer en première ligne, comme le dit un Allemand fixé à St-Petersbourg, personnage aussi distingué par son rang que par son esprit, celles que publient de temps en temps quelques journaux sur la prétendue oppression dans laquelle sont tenus en Russie les catholiques-romains et leurs ecclésiastiques. La Gazette universelle allemande, dans un de ses derniers numéros, a régalé de nouveau ses lecteurs d'une correspondance, comme elle en reçoit souvent, des frontières russo-polonaises, et qui porte qu'un grand nombre de prêtres ont été transportés en Sibirie, que plusieurs ont péri sous le glaive des Tscherkesses, et que 18 ont émigré en Silésie. Je crois que le correspondant de la feuille précitée aurait beaucoup de peine à prouver des accusations aussi graves. Si l'y a en effet quelques malentendus, ou si le gouvernement a cru devoir prendre quelques mesures sévères, il faut espérer que l'arrangement qui se poursuit dans ce moment à Rome, et qui est bien près de sa conclusion, nemanquera pas d'exercer un salutaire effet.

Le Moniteur belge vient de publier le tableau du mouvement des transports et des recettes pendant le mois de novembre dernier. Le total des recettes s'élève à fr. 935,723,84.

Le total des recettes du chemin de fer pendant le mois d'octobre avait été de 215 mille francs au-dessous de celui du mois de novembre; le tableau ci-dessus nous apprend que les recettes du mois de novembre ont été inférieures, à leur tour, de 200 mille francs à celles du mois précédent. Mais, comme nous le disions à propos des résultats de l'exploitation du mois d'octobre, cette diminution n'a rien qui doive surprendre; elle se reproduit régulièrement chaque année, mais elle devient en somme proportionnellement plus faible, parce qu'elle porte uniquement sur les voyageurs et les bagages, le mouvement des marchandises restant à peu près le même. Ainsi, tandis que d'octobre à novembre le nombre des voyageurs transportés est descendu de 320,055 à 255,389, ou de 75 mille; que le produit de cette partie de l'exploitation est tombé de 594 mille à 433 mille francs, l'on remarque que le mouvement du transport des grosses marchandises est resté dans les mêmes chiffres avec une certaine presque extraordinaire. En octobre, il avait été transporté 273 tonnes de grosses marchandises, il en a été transporté 271 tonnes en novembre, et leur produit a été respectivement, pour les deux mois de 359,711 fr. et 360,879 fr.

Mais lorsqu'on rapproche les résultats de l'exploitation du mois de novembre, de ceux du mois correspondant de 1844, on trouve une notable amélioration en faveur de l'année qui vient de finir. En effet, on voit que la recette totale s'est élevée de 830,525 fr. à 935,723 fr. La différence pour 32,000 fr. sur les voyageurs, pour 2,000 sur les bagages, et pour 66,000 fr. sur les marchandises. En ensemble elle est de 103,000 fr. ou de douze et demi pour cent. Pour faire ressortir tout ce que les

résultats de l'année dernière ont eu de satisfaisant sous ce rapport, nous attendons la publication prochaine du tableau du mois de décembre.

— On écrit de Berlin, 15 janvier: Avant-hier les membres de la conférence protestante ont été invités à dîner par le roi. La plupart ont paru à la table royale dans leur costume ecclésiastique.

— On lit dans une lettre de Berlin, publiée par la Gazette du Weser:

Les négociations avec le Danemark ont abouti au renouvellement du traité qui avait été conclu en 1818 pour 20 ans et qui depuis 1838 était demeuré en vigueur de facto. Il est renouvelé jusqu'à la fin de 1851. Quelques réductions de peu d'importance sur les cotons et autres articles sont les seules stipulations nouvelles introduites dans le traité.

— D'après une déclaration officielle, faite dans la dernière assemblée mensuelle des catholiques-allemands à Berlin, il y a maintenant en Allemagne 330 communautés constituées, formées de membres appartenant à la nouvelle secte et 72 prêtres qui ont reçu l'ordination.

— On écrit de Rome à Gazette d'Augsbourg:

On dit que le trésorier général, le cardinal Antonetti, soutenu dans ses projets par les cardinaux Bernetti et Mattei, a proposé dans l'une des dernières congrégations de cardinaux, plusieurs réformes administratives d'une haute importance et de nature à exercer une heureuse influence sur les esprits, et le gouvernement n'affirmerait plus quelques-unes des branches les plus productives de ses revenus, mais les régirait lui-même; en outre le cumul des fonctions publiques qui chez nous va quelquefois jusqu'à placer entre les mains d'un seul individu 10 et 12 emplois salariés, serait complètement aboli; et plusieurs emplois trop grassement payés subiraient des réductions considérables.

— M. Tschulik à Vienne, inventeur de la machine à composer les caractères, a reçu aux dernières fêtes de Noël de jolies étrennes d'un industriel américain. La veille de Noël, un négociant qui réside à 30 milles de Vienne et qui est en relations avec une maison de commerce d'une des principales villes maritimes de l'Amérique du Nord, lui offrit 50,000 dollars pour un exemplaire de sa machine, parfaitement en état de fonctionner. L'inventeur est invité à se rendre le printemps prochain à Londres avec son instrument; à l'essai, fait en présence d'experts, réussit, il repèra de suite la moitié de la somme indiquée et l'autre en cinq paiements successifs, qui lui seront entièrement garantis. Le haut prix qui lui est offert s'explique par le grand nombre de journaux qui paraissent aux Etats-Unis, ainsi que par la cherté des protes et par l'ignorance de la plupart d'entre eux.

— On écrit de Stockholm, fin de décembre:

Une nouvelle loi du 15 juillet permet à tous ceux qui professent la religion chrétienne sans exception de célébrer leur culte publiquement: ils sont exempts de toutes taxes personnelles (il n'y a que les dîmes et autres impôts affectés à la propriété territoriale qui doivent être payés à l'église) et la disposition de la loi qui faisait dépendre l'habilité à succéder, etc. du baptême ou d'autres actes sacramentels, est abrogée. En conséquence, les ecclésiastiques dissidents sont soumis aux mêmes prescriptions que ceux de l'église de l'état: ils doivent tenir des livres de protocole que l'autorité peut demander à voir, annoncer les naissances et les décès, avertir l'autorité des mariages qu'on contracte et les faire reconnaître au moyen d'un document certifié par un notaire, etc.

— Un journal français publie l'article suivant:

Un ministre français vient de dire que l'agriculture du royaume donne un revenu d'environ 6 milliards par an; mais elle est grevée d'une dette de 12 milliards 544 millions, qui s'accroît sans cesse dans une proportion vraiment effrayante. Il est inutile de prouver que, dans son état actuel, il lui serait impossible de parvenir à l'éteindre. Il s'agit donc de la mettre à même de le faire, et pour cela il faut que ses revenus soient au moins doubles, que de 6 milliards par an ils s'élèvent à 12 ou à 15.

Cette grande œuvre nationale, à laquelle toutes les communes de royaume doivent participer, exige, pour pouvoir s'accomplir, qu'une somme de numéraire considérable soit versée dans la circulation, parmi les populations rurales. Le Wurtemberg y a consacré, à lui seul, en 1844, près de 12 millions (5,585,000 florins), indépendamment de prêts fort nombreux faits à l'agriculture par les banques communales pour l'extinction de l'usure rurale; en Bavière, il y a été affecté depuis 1835, époque où l'on a fondé dans ce pays les associations de crédit agricole, 22 millions (10,934,000 florins), divisés en 3,130 obligations; en Prusse, près de 400 millions, dont 151 pour la seule province de Silésie et 55 pour la Poméranie; dans le Hanovre enfin, 29 millions. Et cependant tout le monde, dans ces divers états, reconnaît que ce n'est rien encore, en comparaison de ce que demande cette vaste combinaison d'industries rurales que l'on appelle l'agriculture, de ce qu'en Angleterre y ont déjà versé et y versent encore tous les ans les grands propriétaires et les fermiers.

Quand un petit pays comme la Silésie, emploie à l'amélioration de son agriculture près d'un demi-milliard dans l'espace d'un siècle, qu'il est en état d'étendre et de renouveler tous les 43 ans la totalité de sa dette hypothécaire; quand la même chose tend à se produire dans la plupart des pays qui nous avoisinent, il est évident qu'en continuant de supporter l'énorme dette hypothécaire qui anéantit le crédit de ses propriétaires et absorbe toute la partie des revenus du sol que l'on pourrait consacrer à l'amélioration culturale, la France agricole se condamnerait elle-même à une perpétuelle infériorité, et serait bientôt écrasée, dans la production des matières premières, par les pays délivrés de cette dette et jouissant d'un crédit agricole florissant.

— On mande de Bade que l'un des ingénieurs civils de première classe, attaché à la direction grande ducale du chemin de fer, vient de communiquer à cette direction un appareil de son invention, dont le mécanisme, aussi simple qu'ingénieur, serait applicable à toutes les voitures ou locomotives de railway construites d'après les systèmes actuels, et moyennant lequel ces véhicules pourraient marcher sur des lignes de rails les plus inclinées, ce qui permettrait de conduire les railroads par dessus les plus hautes montagnes, de sorte qu'il ne serait plus besoin de percer des tunnels et d'aplanir les terrains. La plus grande curiosité régnait dans le public relativement à cette im-

portante invention, sur laquelle l'auteur garde un tel secret qu'il a même interdit à la direction des chemins de fer de la nommer ou de la désigner de quelque manière que ce soit.

— On écrit de Cologne, à la Gazette de Brême:

Les événements de Posen et de la Pologne, qui continuent d'être enveloppés du plus grand mystère, occupent depuis quelques jours la police de notre ville qui a reçu l'ordre d'exercer la plus sévère surveillance à l'égard de tous les étrangers arrivant de France ou de Belgique dans la province rhénane. On paraît supposer que les Polonais réfugiés dans ces deux pays ont l'intention de retourner dans leur patrie et de prendre part à quelque nouveau mouvement insurrectionnel qui pourrait y éclater. Depuis quelques jours on a fait dans les hôtels des recherches minutieuses, mais elles n'ont amené aucun résultat.

— Suivant la Gazette de Berlin, il s'est formé à Copenhague une société dont les membres s'engagent à n'ôter leurs chapeaux devant personne, excepté devant les princes et princesses de la famille royale; ils se bornent, en guise de salut, à porter la main à leurs chapeaux. Quiconque préfère ce mode de salut et s'y conforme, devient par là même, et sans autre formalité, membre de cette association.

— Nous trouvons dans les journaux français une preuve de plus contre la légèreté des constructions actuelles, même dans les édifices qui ont le plus besoin de durée. Depuis quinze ans, la cathédrale de Saint-Denis (près Paris) a coûté plus de six millions de francs.

Le grand clocher de la cathédrale de Saint-Denis, reconstruit il y a six ans depuis le pignon de la nef jusqu'au coq, menace ruine et on l'échafauda en ce moment pour le démolir.

L'ébranlement de cette grande flèche, tout en pierres, provient d'un tassement opéré dans les massifs de la base.

On évalue à plus d'un million de francs les dépenses auxquelles vont entraîner les travaux de réparation. Du reste la cathédrale sera bientôt terminée.

ANNONCES

Les Hier!

Op het best gedeelte der Prinsengracht presenteert men te HUUR, om met Primo Februarij eerstkomende te aanvaarden, Twee Botjaal Gemeubliede Kamer, van alle gemakken voorzien. Reflecterende adresseren zich met franco briefven en eigenhandig gesloten, onder letter A, aan het Bureau dezer Courant.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 21 Janvier.

	Int.	COURS 20 JANV.	OUVERT.	FERMÉ.
Dette active	2 1/2	60 1/2	60 1/2	60 1/2
Dito dito	3	73 1/2	73 1/2	73 1/2
Dite en liquidation	3	73 1/2	73 1/2	73 1/2
	4	95 1/2	95 1/2	95 1/2
Pays-Bas				
Syndicat	3 1/2	90 1/2	90 1/2	90 1/2
Dito	4 1/2	165	164 1/2	164 1/2
Société de Commerce	4 1/2	165	164 1/2	164 1/2
Act. de lac de Harlem	5	—	—	—
Chem. de fer du Rhin	4 1/2	—	115	—
Act. du Chem. de fer Holland.	—	—	—	—
Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	106 1/2	—
Dito dito 1823 & 1829	5	—	105 1/2	—
Inscript. au Grand-Livre	—	—	—	—
Certificats au dit	—	—	—	—
Russie				
Ditescriptions 1851 & 1853	5	—	—	—
Emprunt 1840	4	—	91 1/2	—
Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	90 1/2	—
Id. dit	5	—	6 1/2	—
Dette différée à Paris	—	—	7	—
Espagne				
Deferred	—	—	—	—
Ardoins	5	23 1/2	24 1/2	—
Dito	3	—	40 1/2	—
Coupons Ardoins	—	—	—	—
Obligations Goll. & Comp	5	—	—	—
Autriche				
Dito métalliques	—	—	109 1/2	—
Dito dito	—	—	—	—
France				
Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—	—
Pologne				
Act. 1836	—	—	—	—
Brésil				
Emprunt à Londres 1831	—	—	—	—
Id. id. 1843	—	—	—	—
Portugal				
Obligations à Londres	3	61 1/2	61 1/2	—

Bourse de Paris du 20 Janvier.

	Int.	COURS 19 JANV.	OUVERT.	FERMÉ.
France				
Cinq pour cent	—	—	121 55	—
Trois pour cent	—	—	83 10	—
Emprunt Ardoins	—	—	37	—
Espagne				
Anc. différée	—	—	—	—
Nouv. dit	—	—	—	—
Passive	—	—	—	—
Naples				
Certificats Falconet	2 1/2	—	102 75	—
Pays-Bas				
Dette active	3	—	—	—
Dito	—	—	—	—
Belgique				
Banque belge	—	—	—	—
Etats-Unis				
Obligations de la Banque	—	—	—	—

Bourse d'Anvers du 21 Janvier.

Métalliques, 5% 2. — Naples, 5% 2. — Autriche, 2 1/2. — Dette différée ancien, 3. — Passive, 5% 2. — Emprunt de 1840, 70. — Cours après la Bourse (2 1/2 heures), Ardoins 23 P.

Bourse de Londres du 19 Janvier.

3% Cons. 93 1/2, 94. — 2 1/2% Roff. 59. — 4% id. 94, 95. — Esp. 5% 28 1/2, 1/2. — 3% 38 1/2. — Portugal, 59 1/2, 1/2. — Russie 113, 114.

— L'approche de l'ouverture de la session de parlement excite un vif sentiment d'anxiété dans tous les cercles de la Cité on a de la peine à comprendre que rien ne transpire dans le public des intentions de sir Robert Peel avant le discours d'ouverture. Le marché numéraire souffre de l'incertitude qui règne sur cette question et sur celle des dépôts des chemins de fer. Le marché des fonds publics est sans fermeté, les consolidés ont fléchi. Les fonds espagnols sont également lourds. Luxembourg, 2 1/2. Les autres non cotés.

Bourse de Vienne du 16 Janvier.

Métalliques, 5% 113 1/2. — Dette de 1850, 160 1/2. — Lots de fr. 250, 120. — Actions de la Banque 4595.